



École secondaire les Seigneuries

165, route 218

St-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

ÉPREUVES UNIQUES

Épreuves	Pourcentage
Mathématique 4 ^e secondaire : Culture, société et technique (Utiliser un raisonnement mathématique)	Ces épreuves comptent pour 50% du résultat final de l'élève.
Français écriture 5 ^e secondaire : <ul style="list-style-type: none">Remise du dossier préparatoire le 25 avril 2019.Tâche d'écriture le 2 mai 2019.	
Anglais 5 ^e secondaire : <ul style="list-style-type: none">Interaction orale du 13 mai au 5 juin 2019.Production écrite le 6 juin 2019.	

Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2018-2019
Accès DEP- 2^e cycle

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

ANNEXE C

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

* Relevé des apprentissages : document produit par le MEES faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2018**.

- Une **communication par mois** sera faite par le tuteur auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **27 août au 9 novembre 2018**.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **15 novembre 2018**.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu le **15 novembre 2018** en soirée et le **16 novembre 2018** en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du **10 novembre 2018 au 7 février 2019**.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **15 février 2019**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **21 février 2019**.

Troisième bulletin :

- Étape du **11 février au 21 juin 2019**.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **28 juin 2019**.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (3^e et 4^e secondaire)

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Lire (40 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Communiquer oralement (20 %)	Selon le cheminement de l'élève		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Écrire des textes (30 %)	Selon le cheminement de l'élève		
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	Selon le cheminement de l'élève		
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	Selon le cheminement de l'élève		
<p>Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins : programme local, art dramatique, éducation physique, préparation au marché du travail, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts.</p>				

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui seront transmis au bulletin.

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		X
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...